

**Projet de loi**

**portant approbation**

- 1. du Règlement général de l'Union postale universelle adopté au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012 ;**
- 2. de la Convention postale universelle et de son Protocole Final, adoptés au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012**

---

**Avis complémentaire du Conseil d'État**

(14 juillet 2017)

Par dépêche du 3 avril 2017, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État un amendement au projet de loi sous rubrique, adopté par la Commission de l'enseignement supérieur, de la recherche, des médias, des communications et de l'espace de la Chambre des députés.

Au texte dudit amendement étaient joints un commentaire ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi sous examen reprenant l'amendement parlementaire proposé.

L'amendement apporté au texte en projet par ladite commission ne suscite pas d'observation et le Conseil d'État peut y marquer son accord.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 14 juillet 2017.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes